



## **BUDGET 2017 : UNE APPROCHE PROACTIVE TOURNÉE VERS LE DÉVELOPPEMENT À LONG TERME ET LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES**

Okoises, okoïs,

Le lundi 19 décembre dernier, à l'occasion d'une séance extraordinaire, nous avons présenté les prévisions budgétaires 2017. L'an dernier à pareille date, nous vous parlions déjà d'un défi collectif auquel nous étions confrontés ainsi que de la nécessité d'investir dans nos infrastructures vieillissantes. L'année qui se termine, ponctuée d'imprévus et d'ajustements, a d'autant plus confirmé ces enjeux importants auxquels nous faisons face.

Avec le désir d'investir dans notre avenir collectif et son développement, c'est avant tout une approche proactive qui a guidé notre vision des prochaines années.

### ***Taxe foncière et tarifications***

Considérant l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation foncière le 1<sup>er</sup> janvier prochain ainsi que le besoin criant d'investissements, le Conseil s'est vu contraint de geler les taux de taxe. Ainsi, le taux de taxe résidentiel et agricole demeure à 0,70 \$ par 100 \$ d'évaluation et celui de la taxation commerciale et industrielle (INR) à 1,25 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Par conséquent, avec la hausse des valeurs des propriétés engendrée par le nouveau rôle d'évaluation, il faudra tout de même s'attendre à une hausse du compte de taxe, hausse qui varie d'un secteur à l'autre de la Municipalité.

Pour ce qui est des tarifications, vous observerez une augmentation pour le service d'aqueduc secteur usine due à la diminution des revenus provenant du fonds de la loi 288, qui permet de financer une partie de cette tarification. Il est par ailleurs à noter que ce fonds dégressif instauré en 1991 se terminera en 2020. La tarification pour le service d'égout augmente aussi, attribuable à la part d'utilisation du parc national d'Oka qui a diminué. L'entente étant calculée au prorata, la tarification a par conséquent subi un ajustement à la hausse.

Finalement, il est à noter une légère hausse de la tarification pour les piscines et la taxe relative aux parcs ainsi qu'une diminution de la taxe des infrastructures dans le secteur de l'Immobilière. Finalement, deux nouvelles taxes s'ajoutent, soit pour les travaux d'aménagement du sentier cyclable Oka/Mont-Saint-Hilaire ainsi que pour le camion autopompe-citerne pour le service d'incendie. Pour une maison moyenne d'une valeur de 257 000 \$, cela équivaut respectivement à 2,68 \$ pour le sentier cyclable et de 13,43 \$ pour le camion autopompe-citerne.

### ***Projets majeurs et programme triennal d'immobilisations***

D'importants investissements sont à prévoir quant à l'entretien et la réfection des bâtiments. S'échelonnant sur plusieurs années, cela nous permettra non seulement d'apporter un vent de fraîcheur sur ces bâtiments qui font partie du paysage unique qui nous distingue, mais qui réduira par la même occasion les nombreux frais de réparations que leur désuétude occasionne depuis bon nombre d'années.

Dans la même veine, comme vous le savez, de nombreuses infrastructures sont arrivées à la fin de leur vie utile, nous occasionnant de mauvaises surprises et réparations fréquentes. Vous retrouverez au programme pour 2017 et les années à venir : pavage, remplacement de ponceaux, fossés et pluviaux.

La Municipalité poursuivra également les investissements quant au renouvellement de ses équipements, notamment avec l'achat d'un camion autopompe ainsi que d'un système de communication pour le service d'incendie. Conformément au schéma de couverture de risque, cela permettra aux pompiers de réduire le délai d'intervention et d'accroître l'efficacité en toute situation d'urgence. Le renouvellement du parc de véhicules municipaux, dont la moyenne d'âge se situe au-delà de 10 ans, se poursuit également sur plusieurs années.

L'environnement demeure aussi un enjeu majeur au cœur de nos préoccupations. Du côté de ses obligations, la Municipalité procédera l'année prochaine à la disposition des boues aux étangs aérés. Aussi, en plus de l'entrée en vigueur du plan de gestion des matières résiduelles, plusieurs actions seront mises en place en vue notamment de l'arrivée de la collecte à 3 voies pour 2018 ou encore le projet d'écocentre-entrepôt à venir. Plus nous serons performants en gestion des matières résiduelles, meilleures seront les redevances pour la Municipalité.


Les projets de relocalisation de la bibliothèque ainsi que celui de l'eau potable sont aussi sur la planche à dessin du Conseil de même que la recherche active de subventions. Nous serons en mesure en 2017, de faire état d'un portrait juste et éclairé en vue de leur réalisation.

Divers investissements sont aussi à prévoir pour la qualité de vie de la collectivité et le développement de celle-ci. D'abord, la Municipalité se dotera d'un système d'appel automatisé, nous permettant de joindre rapidement la population en cas de situation d'urgence. Parlant de sécurité, le Conseil est particulièrement soucieux de celle de nos jeunes et mettra de l'avant un projet de sécurisation des corridors scolaires entourant l'École des Pins. Parallèlement, des travaux de réfection seront effectués à la station de pompage située au 1551, Chemin d'Oka (secteur de l'Abbaye) ainsi que l'installation du surpresseur l'Annonciation, des travaux subventionnés à 100 % par le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

Finalement, la réfection de la rampe de mise l'eau devrait se concrétiser en 2017, conditionnellement aux subventions possibles et soumissions à recevoir suivant les appels d'offres. Par ailleurs, en tant que municipalité riveraine, nous avons certains devoirs et responsabilités. Ainsi, le service d'incendie procédera au remplacement du bateau et à l'acquisition de nouvel équipement en sauvetage nautique afin de pouvoir répondre plus adéquatement aux appels d'urgence sur le lac.

En conclusion, le défi auquel a fait face le Conseil est de taille et c'est avant toute chose une approche proactive qui a été préconisée. Nos efforts sont tournés vers le développement de notre belle Municipalité, qui se veut profitable à court terme et pour les générations futures. Nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions, que ce soit pour le présent budget ou d'autres préoccupations. Nous vous souhaitons un joyeux temps des Fêtes, au nom de mes collègues et de toute l'équipe municipale.

Le maire de la Municipalité d'Oka,



Pascal Quevillon



Municipalité d'Oka

# BUDGET 2017

PRÉSENTÉ LE 19 DÉCEMBRE 2016

## *Programme triennal d'immobilisations 2017 à 2019*

- \* Réfection des bâtiments municipaux sur 4 ans (2017-2020);
- \* Pavage et entretien du réseau routier (2017);
- \* Projet de réhabilitation des ponceaux et pluviaux (2017-2019);
- \* Camion autopompe pour le service d'incendie (2018);
- \* Système de communication pour le service d'incendie (2017);
- \* Renouvellement du parc de véhicules sur 7 ans;
- \* Disposition des boues des étangs aérés (2017);
- \* Collecte à 3 voies (Gestion des matières résiduelles-bacs bruns) (2018-2019);
- \* Projet Écocentre / entrepôt (2019-2020);
- \* Relocalisation de la bibliothèque (2017-2018);
- \* Continuité du dossier de l'eau potable (2017-2018-2019);
- \* Projet de sécurisation des corridors scolaires entourant l'École des Pins (2017);
- \* Réfection de la rampe de mise à l'eau (2017);
- \* Équipement sauvetage nautique (2017).

Tarifification	2017	2016	
Taxe foncière de base	0.70 / 100 \$	0,70 /100 \$	d'évaluation
Taxe foncière commerciale et industrielle	1.25 / 100 \$	1,25 /100 \$	d'évaluation
Taxe infrastructure secteur Immobilière	456.55 \$	485.70 \$	par immeuble
Taxe infrastructure Parcs 2008-78	47.77 \$	46.29 \$	logement
Taxe camion autopompe-citerne	0.00522/100 \$		d'évaluation
Taxe aménagement sentier cyclable	0.00103/100 \$		d'évaluation
Aqueduc ( <i>taxe lot vacant secteur puits</i> )	75 \$	75 \$	logement
Taux de taxe d'aqueduc ( <i>secteur puits</i> )	225 \$	225 \$	logement
Aqueduc - compteur ( <i>secteur puits</i> )	1.35 \$ / mg	1,35 \$ / mg	(0,297m <sup>3</sup> )
Taux de la taxe d'aqueduc ( <i>secteur usine</i> )	264 \$	250 \$	logement
Taux de la taxe d'eau piscine hors terre	55 \$	50 \$	
Taux de la taxe d'eau piscine creusée	100 \$	90 \$	
Taux de la taxe d'égout	206 \$	194 \$	logement
Ordures et matières recyclables	145 \$	145 \$	logement

Les Revenus	2017	2016
Taxe sur la valeur foncière	3 825 277 \$	3 588 733 \$
Autres taxes ( <i>égouts, aqueduc, service de la dette</i> )	1 146 425 \$	1 071 542 \$
Paiement tenant lieu de taxes	831 555 \$	768 291 \$
Autres services rendus ( <i>administration, loyers</i> )	322 812 \$	328 635 \$
Autres revenus ( <i>droits sur les mutations, licences, permis.</i> )	305 712 \$	280 600 \$
Transferts ( <i>entente de partage</i> )	170 618 \$	186 971 \$
<b>Total des revenus de fonctionnement</b>	<b>6 602 399 \$</b>	<b>6 224 772 \$</b>
Affectations ( <i>Loi 288 et surplus accumulé</i> )	41 000 \$	72 000 \$
<b>Total des revenus</b>	<b>6 643 399 \$</b>	<b>6 296 772 \$</b>

Les Dépenses	2017	2016
Administration générale	1 547 814 \$	1 384 672 \$
Sécurité publique	963 642 \$	938 496 \$
Transport	1 558 622 \$	1 509 984 \$
Hygiène du milieu	1 177 404 \$	1 160 946 \$
Aménagement, urbanisme et développement	355 241 \$	330 838 \$
Loisirs et culture	540 093 \$	540 455 \$
Frais de financement	82 287 \$	75 422 \$
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 225 103\$</b>	<b>5 940 813\$</b>
Remboursement en capital	218 296 \$	202 743 \$
Activités d'investissement	559 862 \$	353 194 \$
Affectations ( <i>Loi 288, Fonds de roulement, surplus acc. etc.</i> )	(359 862) \$	(199 978) \$
<b>Total des dépenses et des activités d'investissement</b>	<b>6 643 399\$</b>	<b>6 296 772 \$</b>